



Direction générale de
l'environnement (DGE)

Inspection des forêts du
18^{ème} arrondissement

Route de Morrens 8
1053 Cugy

A l'attention des co-proprétaires de
la parcelle de dépendance 2728 au
Mont-sur-Lausanne

Envoi par courriel à M. Valentin Pisa
<Valentin.Pisa@gefiswiss.ch>

Réf. FO18/YKI

Cugy, le 30 novembre 2021

Interventions forestières dans le secteur de la Valleyre au Mont-sur-Lausanne

Mesdames, Messieurs,

Veillez trouver ci-après les informations de l'inspection cantonale des forêts relatives aux interventions forestières dans le secteur de la Valleyre au Mont-sur-Lausanne.

Comme le montre la figure 1 (ci-après), 3 zones sont actuellement concernées par des interventions forestières dans le secteur de la Valleyre (Mont-sur-Lausanne) :

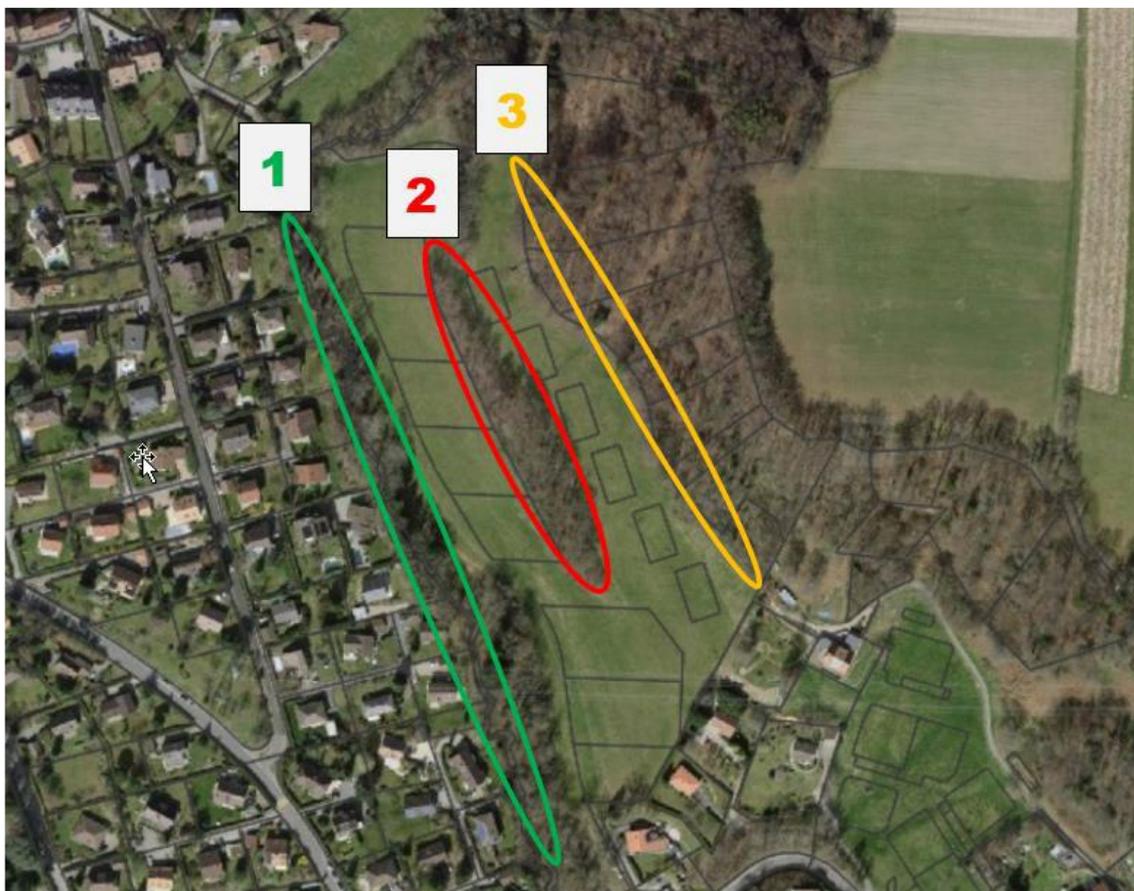
1. Entretien et sécurisation du cordon boisé du cours d'eau de la Valleyre

La première intervention prévue pour l'hiver 2021/2022 a pour but d'entretenir et de sécuriser le cordon boisé du cours d'eau de la Valleyre. Ces travaux visent à enlever les arbres instables engendrant des niches d'arrachement et des embâcles dans le lit du ruisseau (photos 1 et 2 en annexe). Ils visent aussi à éliminer les arbres présentant un risque avéré pour la sécurité des personnes et des biens (photos 3 et 4 en annexe).

Le plan d'entretien du cours d'eau de la Valleyre répond aux exigences de la Loi sur la police des eaux dépendant du domaine public du 3 décembre 1957 (LPDP). Il est piloté par la commune du Mont-sur-Lausanne en étroite collaboration avec le service cantonal des forêts (DGE-Forêt), la division cantonale ressources en eau et économie hydraulique (DGE-EAU) et l'inspection cantonale de la pêche (DGE-Biodiversité).

Les travaux d'entretien du cours d'eau de la Valleyre portent sur 60 arbres disséminés le long du cordon forestier. Cela représente 23 arbres pour la parcelle 2728 au Mont-sur-Lausanne. Dans ce contexte, les co-proprétaires de la parcelle de dépendance du PQ Valleyre sont sollicités pour donner leur accord à la réalisation de ces travaux. Les subventions cantonales versées pour ces interventions se montent à 60%. Le reste des coûts est pris en charge par la commune du Mont-sur-Lausanne.

Figure 1 - Coupes forestières prévues dans le secteur de la Valleyre au Mont-sur-Lausanne



2. Consommation de l'autorisation de défrichement 18/1811 relative au PQ Valleyre

Le plan de quartier Valleyre Mont-sur-Lausanne approuvé en 2006, dispose d'une autorisation pour le défrichement de 1'398 m² de forêt (zone 2). Cette autorisation exige le reboisement d'une surface de forêt équivalente sur site. A ce jour, la DGE-Forêt n'a délivré aucun permis de coupe pour la réalisation de ce défrichement.

3. Coupe de sécurité relative aux travaux d'équipement du PQ Valleyre

Les travaux d'équipement du PQ Valleyre ont été mis à l'enquête publique en 2006 par le Syndicat d'amélioration foncière du Mont-sur-Lausanne. La réalisation de ces travaux nécessitera une sécurisation conséquente de la lisière forestière située en amont du PQ Valleyre (zone 3). Pour anticiper cette situation, la DGE-Forêt a étudié différents scénarios permettant de minimiser l'impact écologique et paysager des travaux. Aucun permis de coupe n'a été délivré à ce jour pour la sécurisation de la lisière forestière. L'engagement et l'ampleur de ces travaux dépendront du programme d'équipement du PQ Valleyre. Les coûts d'exploitation de la lisière sont à la charge des bénéficiaires des mesures de sécurisation, selon des modalités encore à définir.

Crédit photographique

Figure 1 et 2 – Exemples d'arbres présentant un risque pour la protection contre les dangers naturels



Figure 2 et 3 – Exemples d'arbres présentant un risque pour la sécurité des personnes et des biens

